

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce concernant la société B 612 parue le 13/12/2012 dans le télégramme, il fallait lire :

société coopérative à responsabilité limitée et à capital variable régie par la loi du

10 septembre 1947

en lieu et place de

société à responsabilité limitée.

Le reste est sans changement.